

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de restructuration des aires d'autoroute de Villeneuve-Vauluisant et Villeneuve-L'Archevêque (89)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom FERRUS

Prénom Joël

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société des pétroles SHELL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pascal GARCIA - responsable design, construction réseau automobile France

RCS / SIRET

7 8 0 1 3 0 1 7 5 1 4 6 8 8

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Le projet consiste en une restructuration d'une partie des aires de Villeneuve-Vauluisant et Villeneuve-L'Archevêque sur l'A5 sous concession APRR, qui comprend un aménagement d'aires de stationnement aux abords des bâtiments commerciaux. L'aménagement des aires de Villeneuve-Vauluisant et Villeneuve-L'Archevêque prévoit respectivement la création de 29 et 6 places de stationnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les aires de service comportent chacune une station-service et une activité de restauration actuellement exploitées par AVIA. Suite à une consultation menée par la société concessionnaire Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), en charge de la gestion de l'A5 au droit des aires de service, la société SHELL a été désignée comme futur sous-concessionnaire en charge des activités de distribution de carburants, de boutique et de restauration. La durée de la sous-concession accordée à SHELL est de 10 ans, à partir du 1er janvier 2021. Dans le cadre de ce renouvellement de sous-concession, SHELL prévoit de réaménager les aires de service de Villeneuve-Vauluisant (VV) et Villeneuve-L'Archevêque (VLA).

4.2 Objectifs du projet

Une série d'aménagements, aux droits des domaines sous-concédés à la société SHELL, est envisagée aux abords du bâtiment commercial et de la station-service des aires de Villeneuve-Valuisant et Villeneuve-L'Archevêque afin de moderniser les espaces et les services intérieurs et extérieurs pour garantir la sécurité et le confort des usagers.

Villeneuve-Valuisant (VV) : Agrandissement de la terrasse du restaurant, extension du bâtiment, aménagement de place de stationnement, réaménagement de la surface d'espace vert, suppression de surfaces minérales.

Villeneuve-L'Archevêque (VLA) : Réaménagement intérieur du bâtiment existant, extension du bâtiment existant, réaménagement de la terrasse du restaurant, aménagement d'une dépose bus à proximité du bâtiment, réaménagement des espaces extérieurs avec la création de nouvelles places de stationnement pour véhicules légers.

L'usage global du site sera inchangé, il vise à proposer une offre de service pour les clients de l'A5.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'ensemble des travaux s'effectuera au sein des actuelles aires de service de Villeneuve-Valuisant et Villeneuve-L'Archevêque, sous concession APRR. Le phasage des travaux est le suivant :

TRAVAUX DISTRIBUTION CARBURANT

Villeneuve-Valuisant : Mise aux couleurs / réparation pistes, ajout DAC ; recarosage volu / peinture, rebranding et éclairage auvent.

Villeneuve-L'Archevêque : Réfection d'une première moitié des pistes VL et PL ; remplacement de la carrosserie des distributeurs, de la signalétique et borne GPL ; ajout borne Air-Eau ; pose d'un nouveau totem ; pose d'un portique

TRAVAUX VRD

Villeneuve-Valuisant : Modification parking Nord et voiries / modification places VL / Aménagement dépose bus, création cour de service, accès TDF

Villeneuve-L'Archevêque : Modification terre-plein au Nord du bâtiment ; aménagement cheminement piéton au Sud + Création d'un passage piéton ; création des massifs de fondation de la future pergola sur la terrasse ; création de la nouvelle raquette de stationnement ; déplacement de la borne Air-Eau

TRAVAUX BÂTIMENT

Villeneuve-Valuisant : Installation chantier, réalisation extension salle restauration et locaux personnel / restructuration sanitaire Homme, douche PMR, détente / dépose sanitaires temporaires

Villeneuve-L'Archevêque : Réfection des peintures intérieures, dépose des éléments en bois des façades et de pose de la nouvelle vêtue ; reprise des façades ; dépose bardage bois de la cour de service et pose de la nouvelle vêtue.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'usage des aires de service sera globalement inchangé par rapport à l'existant, il permettra de proposer une amélioration de l'offre de service actuelle du fait du changement de sous-concessionnaire.

- Amélioration des conditions de stationnement
- Amélioration de l'intérieur du bâtiment commercial
- Amélioration de la qualité architecturale du bâti

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre actuel de places de stationnement sur la concession APRR	VV : 120 / VLA : 142
Nombre actuel de places de stationnement sur la sous-concession AVIA	VV : 26 / VLA : 43
Nombre de places de stationnement sur la concession APRR après projet	VV : 124 / VLA : 142
Nombre de places de stationnement sur la sous-concession SHELL après projet	VV : 51 / VLA : 49
Nombre de places de stationnement créé par le projet :	VV : 29 / VLA : 6

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Aires de service de Villeneuve-
Vauluisant et Villeneuve
L'Archevêque
89461 Villeneuve-L'Archevêque

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui ☐

Non ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La plus proche est la ZNIEFF de type II « Vallée de La Vanne de Flacy à Maillot » (identifiant : 260008564), située à 1000 m au Sud
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le plus proche est situé à environ 15 km à l'Est du projet. Il s'agit du site « Marais de la Vanne » (FR3800019).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PPBE 3ème échéance 2019-2023 de l'Yonne a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 26/12/2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le périmètre de protection de monument historique le plus proche est à environ 550 m au sud, il correspond au périmètre de 500 m aux abords de l'Église Notre-Dame de Villeneuve-L'Archevêque.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La nappe « Albien-néocomien captif » est classée en zone de répartition des eaux (ZRE)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est le site ZSC « Pelouses à orchidées et habitats à chauve-souris des vallées de l'Yonne et de la Vanne » (FR2601005) localisé à plus de 7,5 km au Sud-Ouest du site d'étude.
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les aménagements prévus seront réalisés sur des espaces déjà fortement anthropisés (voirie, parking, bâti).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Transport de marchandises dangereuses par voir routière.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone d'étude est principalement soumise à un risque naturel de mouvements de terrain de niveau faible à moyen liés à la présence de sols argileux
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Le projet n'a aucune incidence sur l'état du trafic actuel sur le secteur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	Le projet est concernée par le bruit induit par la circulation des véhicules sur l'autoroute A5.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Le site génère des émissions lumineuses pour son éclairage et est concerné principalement par la lumière des phares des véhicules fréquentant le site et ses abords.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux usées produites sur les aires de service seront rejetées, comme c'est le cas actuellement, au réseau d'assainissement collectif menant à la station d'épuration de Villeneuve-L'Archevêque. Toutes les eaux pluviales de l'aire sont collectées vers des ouvrages de gestion des eaux pluviales permettant l'infiltration dans le sol, dont une partie transiteront au préalable dans un bassin de rétention / confinement. Cf Notice Gestion des Eaux fournie en annexe.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Cf ci-dessus.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Compte tenu de la faible ampleur des travaux et de la nature anthropisée des emprises de chantier, il n'apparaît pas nécessaire de proposer des mesures particulières en faveur de l'environnement autres que les bonnes pratiques de chantier, classiquement suivies pour ce type d'opération.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. En effet, le projet consiste en une restructuration d'un site existant, sur un secteur déjà fortement anthropisé, sans consommation d'espace naturel supplémentaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Note de synthèse environnementale Annexe 8 : Notice de gestion des eaux usées et des eaux pluviales – Aire de services Villeneuve-Vauluisant Annexe 9 : Notice de gestion des eaux usées et des eaux pluviales – Aire de services Villeneuve-L'Archevêque

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Puteaux

le,

21/12/2020

Signature


SOCIÉTÉ DES PÉTROLES SHELL
SA au capital de 426 931 496 euros
B 700 130 495 RCS Nanterre – APE 4671 Z
Tourelles – 11/13 Cours Valmy
92800 Puteaux - FRANCE